

## Bulletin de souscription de parts sociales

La coopérative des Champs Mignons est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif est de proposer un habitat écologique basé sur la participation citoyenne. En devenant sociétaire, vous contribuez au financement de ce projet et vous ou vos proches pourront devenir habitant.

Merci de compléter et de signer ce bulletin :

**Je soussigné(e) :**     Madame     Monsieur     Société/Association/Entreprise/Institution

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Déclare souscrire au capital de la SCIC Les Champs Mignons** au vu et su des statuts (disponibles sur [lesterresdutemps.com](http://lesterresdutemps.com)) dont je reconnais avoir pris connaissance au préalable :

La souscription minimale est de 10 parts sociales, 1 part = 100€.

**Nombre de parts souscrites ce jour :** \_\_\_\_\_ **X 100 EUROS =** \_\_\_\_\_ **EUROS**

L'attention est portée aux souscripteurs que tout investissement en parts de capital comporte le risque de perte propre aux valeurs mobilières ainsi que le risque de liquidité.

Règlement :

Par virement : IBAN FR76 4255 9100 0008 0258 4718 960 – en renseignant l'intitulé de votre virement comme ceci : « SOUSCRIPTION + NOM PRENOM »

Par chèque ci-joint à l'ordre de SCIC Les Champs Mignons

Pour limiter les envois papier, j'accepte de recevoir par courriel les informations et les convocations de la SCIC.

Je souhaite bénéficier de l'avantage fiscal sur l'impôt sur le revenu IR-PME-ESUS

Je note que si tout ou partie des parts ayant donné lieu à la réduction est cédé avant le 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant celle de la souscription, il sera pratiqué au titre de l'année de la cession une reprise des réductions d'impôt obtenues. Il en est de même en cas de remboursement des apports par les Champs Mignons aux souscripteurs avant le 31 décembre de la 7<sup>ème</sup> année suivant celle de la souscription. Les souscriptions réalisées dans les douze mois suivant le remboursement, total ou partiel, des apports précédents n'ouvrent pas droit à l'avantage fiscal. J'ai bien noté que le justificatif juridique et fiscal me sera envoyé par la Coopérative en temps opportun.

**Bon pour souscription (en toutes lettres) de :** \_\_\_\_\_ **parts**

**Je reconnais conserver une copie du présent bulletin.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ puis de nous l'envoyer à l'adresse suivante :

**Signature** (précédée de la mention lu et approuvé)

**Les Champs Mignons**

4 bis rue de Villemurlin 45600 Saint Aignan le Jaillard  
ou par mail : [contact@lesterresdutemps.com](mailto:contact@lesterresdutemps.com)

**Pièces indispensables à joindre**

- Copie pièce d'identité du titulaire
- Justificatif de domicile